



FNEC FP-FO - 11bis, rue de Fère - 02400 CHÂTEAU-THIERRY

Château-Thierry le 23 juin 2026

Madame la Préfète,

Les températures constatées depuis lundi et annoncées pour le reste de la semaine sur l'Aisne par Météo France sont et seront largement supérieures à 30°C. Notre département étant placé en vigilance rouge pour canicule depuis ce mardi 23 juin, les températures ressenties dans les bâtiments scolaires, de l'école maternelle au lycée, ainsi que dans les cours de récréation, atteignent des seuils insupportables en raison de l'accumulation progressive de la chaleur liée à ce phénomène.

Depuis plusieurs jours, l'absence d'interruption dans la hausse des températures entraîne un réchauffement progressif des structures maçonnées et minérales des établissements. Ces bâtiments emmagasinent la chaleur durant la journée et la restituent lentement la nuit, empêchant les locaux de redescendre à une température supportable avant le lendemain. Ce phénomène d'effet de fournaise est encore accentué par le bitume des cours de récréation, exposant les élèves et l'ensemble des personnels à une chaleur intense. De premiers incidents de type malaise nous ont d'ailleurs déjà été signalés.

L'équipement actuel des écoles, collèges et lycées du département reste largement insuffisant et inefficace en nombre de ventilateurs, et l'absence de climatisation généralisée rend ces locaux totalement inadaptés à la présence humaine lors de telles vagues de chaleur. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'une température supérieure à 30°C constitue une alerte pour une activité sédentaire, seuil largement dépassé dans de nombreuses classes de l'Aisne. De plus, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur prévoit l'arrêt de l'activité lorsque les mesures de protection s'avèrent insuffisantes au regard des conditions climatiques.

Bien que la responsabilité directe de la gestion des locaux de premier degré ait été transmise aux maires, la situation d'urgence absolue et la généralisation du risque à l'ensemble du second degré (collèges et lycées) exigent des mesures exceptionnelles à l'échelle départementale pour protéger la santé des personnels de l'Éducation nationale, des agents territoriaux et des élèves.

C'est pourquoi, au titre de notre fédération FNEC FP-FO de l'Aisne, nous vous demandons de prononcer d'urgence la fermeture, a minima l'après-midi, de toutes les écoles et de tous les établissements du secondaire du département qui ne bénéficient pas d'un système de climatisation performant, et ce pour les journées de jeudi et vendredi.

Cette mesure d'urgence ne doit pas occulter la nécessité absolue d'un engagement de fond de l'État et des collectivités pour l'isolation thermique, la végétalisation des espaces et l'adaptation des locaux aux crises climatiques futures. Néanmoins, face au péril immédiat, la mise en sécurité de la communauté éducative relève de votre responsabilité.

Dans l'attente d'une action rapide de votre part, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

Aurélie Clin
Coordnatrice de la FNEC FP-FO 02